

Guide des Services de la Commune pour les enfants et les jeunes



- Les nouveautés de l'année page 3
- Les services périscolaires pour les enfants scolarisés sur la commune page 4
- Les activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes habitant la commune page 13
- La médiathèque pour tous page 17
- Le règlement intérieur page 18

L'Etat d'esprit

L'ensemble des services accueillant les enfants et les jeunes s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) établi pour 3 ans, de 2021 à 2024.

Les objectifs éducatifs poursuivis sont les suivants :

- Donner la possibilité à l'enfant et au jeune d'être auteur et acteur des loisirs des structures éducatives ;
- Créer les conditions pour permettre à l'enfant et au jeune de s'initier à leur future citoyenneté ;
- Permettre à l'enfant et au jeune de pratiquer des activités variées qui contribuent à son épanouissement personnel ;
- Permettre à l'enfant et au jeune de s'ouvrir aux autres, de découvrir et de préserver notre environnement.

Organisation des services et Règles de vie collective

En l'absence de Noëlle Bertron, Yann Daoudal assure la direction des services périscolaires, avec l'appui d'Elodie Gaudin, directrice adjointe et Méлина Guesnerie assure la direction de Croq' loisirs. Audrey Rouillon est responsable du restaurant scolaire, repas et service.

Vous recevez, en complément, les règles de vie qui s'appliquent dans les différents services périscolaires. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec vos enfants et à nous retourner l'attestation de lecture signée. A chacun d'entre nous, ensuite, parents, enfants, animateurs, élus, de tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement d'ensemble des services.



Les nouveautés 2023-2024 :

Evolution des tarifs

Les charges de fonctionnement augmentent de manière importante (+12%) et de manière structurelle. Pour une part cette augmentation est absorbée par la collectivité et d'autre part par les familles avec l'augmentation des tarifs des différents temps d'accueil des enfants, de 4 % cette année. Les tarifs des activités périscolaires (NAP, mercredi après-midi, sports) restent inchangés.

Au niveau du restaurant scolaire, cette année, plusieurs tarifs, en fonction du Quotient Familial (QF) des familles. Pourquoi ?

Les coûts de fonctionnement du service augmentent. L'écart se creuse entre la participation de la commune et celle des familles. L'évolution des prix cette année vise à réduire l'écart entre les deux et se rapprocher d'une prise en charge des repas pour moitié par la collectivité et pour moitié par les familles.

La commune a fait le choix de permettre aux familles qui peuvent y prétendre de bénéficier de l'aide de l'Etat de 3€ / repas.

Délais d'inscription sur le Portail Citoyen

Nous avons ajusté les délais d'inscription du restaurant scolaire pour vous laisser la main plus longtemps sur le Portail Citoyen, tout en nous permettant de faire fonctionner le service correctement. Pour les autres services nécessitant une inscription (activités sportives, mercredi après-midi, accueil des vacances) les délais restent inchangés ; ils nous permettent de préparer au mieux les temps d'accueil (encadrement, préparation d'activités).

En dehors de ce cadre, et de circonstances exceptionnelles, tout changement vous sera facturé, comme précisé dans le règlement intérieur p.18 et 19.

Tout au long de l'année, dans l'accueil quotidien et les projets d'activités, tiennent une place importante :

- l'exercice physique et la pratique sportive : les trajets quotidiens et les activités sportives périscolaires y contribuent ;
- la pratique de l'anglais dans le cadre du « Plan langue » ;
- une ouverture sur le monde au travers des activités du mercredi, des vacances, des diverses animations.

• Les services périscolaires



Qui ? Pour les enfants scolarisés sur la
Commune et inscrits auprès de la Mairie.

- ⇒ Accueil périscolaire « Passerel' Loustics » page 8
- ⇒ N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) page 9
- ⇒ Accueil du Mercredi ⓘ page 10
- ⇒ Activités sportives ⓘ page 11
- ⇒ Restaurant scolaire ⓘ page 12

ⓘ = services accessibles sur inscription via le Portail Citoyen
(accès par le site internet de la Commune) ;

- Activités sportives et accueil du mercredi avant le jeudi minuit pour la semaine suivante ;
- Restaurant scolaire avant la veille 13H pour le repas du jour
Exemple : jusqu'à 13h le dimanche pour

Si besoin, un ordinateur est à disposition dans le hall de la Mairie, accessible aux heures d'ouverture de la Mairie avec accès internet et imprimante



Icône « Portail Citoyen » à droite sur le site de la Commune

En cas de difficultés, contactez le secrétariat de la Mairie

L'organisation générale pendant les semaines scolaires

7h
↓
8h45
↓
9h
↓
11h45
↓
13h30
↓
15h30
↓
16h
↓
17h
↓
19h

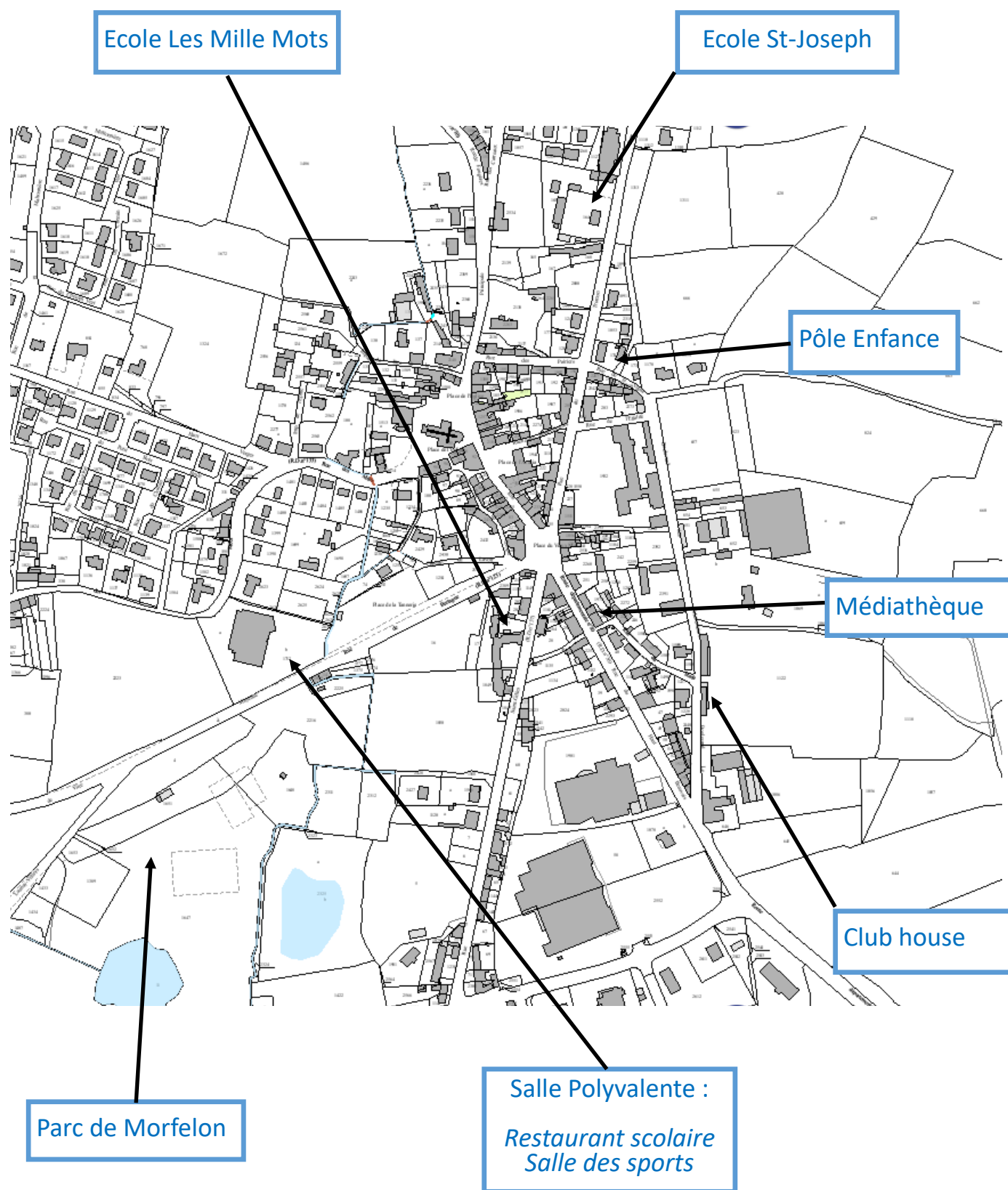
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire matin - Pôle Enfance trajet				
Ecole				
		12h		
Restaurant scolaire - Salle des Fêtes - trajet				
Ecole		1-Accueil Mercredi	Ecole	
NAP - Bibliothèque - Club House - Pôle Enfance		2-Accueil Mercredi	NAP - Bibliothèque - Club House - Pôle Enfance	
Accueil périscolaire soir - Pôle Enfance				
		18h30		



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
17h	Départ du Pôle Enfance après les NAP			Départ du Pôle Enfance après les NAP	
Sport	17h15-18h15	17h15-18h00		17h15-18h	17h15-18h15
Salle Polyvalente	TENNIS CE - CM	Sport Découverte CP - CE1		Sport Découverte MS - GS	BASKET CE - CM
				18h15- 19h	
				Sport Découverte CE2 - CM	

• Les services périscolaires

Les lieux



• Les services périscolaires

Les trajets

Les enfants se déplacent à pied d'un lieu à l'autre, quel que soit le temps.

Pour que les trajets se passent au mieux :

- Préférer un cartable à porter sur le dos, les enfants auront les mains libres et plus de place sur le trottoir;
- Penser aux vêtements pour protéger les enfants de la pluie ou du soleil.

Les Agents :

La Restauration Scolaire et les Services Scolaires et Périscolaires



Isabelle DURAND, Audrey ROUILLON



Patricia FOURNIER, Georgina PEARCE, Mélina GUESNERIE



Florence GARCIA, Maud COMMERE

Les responsables du service Animation

La Médiathèque



Yann DAOUDAL



Noëlle BERTRON



Mélina GUESNERIE

Pendant l'absence
de Noëlle



Élodie GAUDIN

Pendant l'absence
de Noëlle (périscolaire)



Nathalie MALARY

• Les services périscolaires

⇒ **Accueil périscolaire «Passerel'Loustic» matin et soir**



Sans inscription sauf le mercredi soir.

Quoi ?

Un espace pour jouer, se détendre, se défouler en attendant l'école ou les parents sous l'œil bienveillant des animatrices.

Quand ?

*du lundi au vendredi
heure d'arrivée libre*

Le
matin

de 7h à 8h45 au Pôle Enfance
de 8h45 à 9h en route pour l'école



heure de départ libre

Le
soir

de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 17h à 18h30 le mercredi sur inscription

Où ?

Au Pôle Enfance, 23 rue du Trianon

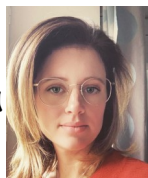
L'équipe :

⇒ Noëlle,

⇒ Élodie

⇒ Mélina

⇒ Georgina



Tarifs : Matin : 1.80€ ou 1.70€ si non imposable

Soir : 1.37€ ou 1.27€ si non imposable

Contact : Élodie Gaudin ou Yann Daoudal au 02.43.90.98.32
accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr

• Les services périscolaires

⇒ NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)



Sans inscription

Quoi ? Un temps de récré dans la cour d'école 10 à 15 minutes. Puis un temps de goûter, détente, animation par groupe dans les lieux respectifs.

Quand ? Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 17h (apporter son goûter)



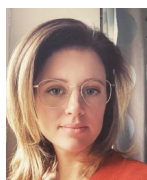
Où ? 3 lieux où se retrouvent les enfants des 2 écoles par tranche d'âge :

- Pôle Enfance pour les maternelles
- Club House pour les CP, CE ou CM
- Bibliothèque pour les CP, CE ou CM



Retour au Pôle Enfance pour 17h

L'équipe : Noëlle, Élodie, Mélina, Georgina, Florence, Patricia, Nathalie et Yann



Tarifs : 0.65€ ou 0.60€ si non imposable

Contact : Élodie Gaudin au 02.43.90.98.32 ou 06.20.82.39.56
accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr
Ou Yann Daoudal au 06.20.82.46.36

• Les services périscolaires

⇒ Accueil du mercredi

Qui ?



Ouvert aux enfants habitant le Bourgneuf et scolarisés hors commune dans la limite des places disponibles.

Sur inscription **au plus tard le jeudi soir** précédent jusqu'à minuit via le site internet de la Commune (onglet Portail Citoyen).

Quoi ?

Sur chaque créneau une activité sera proposée autour d'un thème ; aux enfants répartis par groupe d'âge ; 3-6 ans et 7-11 ans ; activités manuelles, découverte de sports, sortie médiathèque, interventions extérieures...

Quand ? 2 créneaux indépendants et cumulables :

- 1er créneau de 13h30 à 15h30

* trajet possible depuis le restaurant scolaire ;

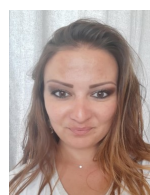
* une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid) ou temps calme pour les plus grands (jeux calmes, leçons...).

- 2ème créneau de 15h30 à 17h

* goûter (apporter son goûter).

Où ?

Au Pôle Enfance



L'équipe:

Noëlle

Élodie

Mélina et

Yann

Tarifs :

- 1.00€/créneau (familles imposables)

- 0.90€/créneau (familles non imposables)

Contact : Élodie Gaudin au 02.43.90.98.32 ou 06.20.82.39.56
accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr
Ou Yann Daoudal au 06.20.82.46.36

• Les services périscolaires

⇒ Les activités sportives périscolaires

Sur inscription dans la limite des places disponibles



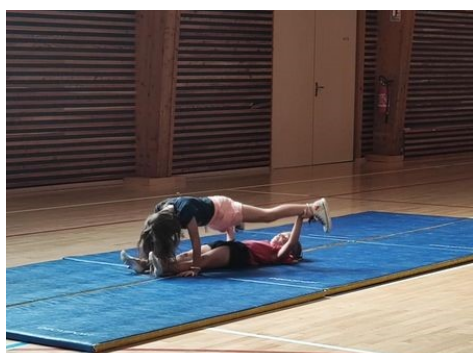
Inscription à la séance au plus tard le jeudi soir précédent via le site internet de la commune onglet Portail Citoyen.

Quand ?



Lundi	17h15* - 18h15 :	Tennis CE/CM
Mardi	17h15* - 18h00 :	Sport découvertes CP/CE
Jeudi	17h15* - 18h00 :	Sport découverte MS/GS
Jeudi	18h15* - 19h00 :	Sport découverte CE2/CM
Vendredi	17h15* - 18h15 :	Basket CE/CM

* 17h départ du Pôle Enfance après les NAP



Où ? 17h15 démarrage de l'activité à la Salle des Sports
18h récupération des enfants à la Salle des Sports

Tarifs : 1.00€ la séance ou 0.90€ (non imposable)

Contact : ou Yann Daoudal au 06.20.82.46.36
ou accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les services périscolaires

⇒ Restaurant scolaire



Sur inscription au plus tard la veille jusqu'à 13h pour le lendemain.

Quoi ?

- un temps de trajet jusqu'au restaurant scolaire ;
- des repas faits maison, avec des produits frais, locaux et bio ;
- des menus équilibrés et variés ;
- un temps d'apprentissage du goût, de l'autonomie, du non gaspillage, de l'origine des produits cuisinés

Quand ?

Tous les jours du lundi au vendredi :



- de 11h45 à 13h30 ;

- de 12h à 13h30 le mercredi (les parents peuvent récupérer leurs enfants de 13h à 13h30 à la salle de sports).



Où ?

Restaurant scolaire - Salle Polyvalente



L'Equipe : Isabelle, Audrey, Patricia, Georgina, Mélina, Florence et Maud

Tarif : 4.00€ le repas QF > 1000 €

1.00€ le repas $800€ < QF \leq 1000€$

0.90€ le repas QF $\leq 800€$

} Possible grâce à l'aide de l'Etat de 3€ versée à la Commune

Contact : Audrey Rouillon au 02.43.37.12.00
ou restaurantscolairebgf@orange.fr

Les activités extrascolaires

Qui ?



Pour les enfants et les jeunes domiciliés sur la commune et inscrits auprès de la Mairie.

Ouvert aux enfants hors commune en fonction des places disponibles.



Croq' Loisirs Accueil Petites Vacances

page 14

- Ouvert toutes les petites vacances hors jours fériés à l'exception de la semaine du Mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023.
- Ouvert la dernière semaine des vacances d'été soit du lundi 26 au vendredi 30 août 2024.
- Pour le mois de juillet 2024, la commune prévoit également un accueil pour les enfants. En 2023 une convention était signée avec la Commune de Saint-Ouen-Des-Toits pour l'accueil des enfants du Bourgneuf.

La Passerelle

page 15

Activités multisport 11-14 ans

page 16

Service jeunesse

page 17



• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> Croq' Loisirs - Accueil de Loisirs 3 - 11 ans

Qui ? Pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.



Sur inscription via le site internet, onglet Portail Citoyen, au plus tard le jeudi soir, 10 jours avant le début des Vacances.

Quoi ? Un programme d'activités variées est proposé autour d'un thème : bricolage, cuisine, sport, grand jeu, randonnées, sorties (une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid) ou temps calme pour les plus grands (jeux calmes, leçons...)).

Quand ? - petites vacances scolaires, hors jours fériés
fermé la semaine du 26 au 29 décembre 2023.
- dernière semaine d'Août
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Où ? Au Pôle Enfance + sorties



L'équipe : Noëlle Élodie et Mélina

Tarifs demi-journée : Commune : 3.85 ou 3.75€ (non imposable) ;
Hors commune : 5.85€ ou 5.75€ (non imposable).

=> Services associés - Accueil périvacances

Accueil : Matin de 7h30 à 9h et soir de 17h à 18h30 sur inscription.
1.80€ ou 1.70€ (si non imposable) matin ou soir.

Repas : Repas fourni par la Maison d'Accueil Pierre Guicheney servi au Pôle Enfance de 12h à 13h30 à 4.00€ le repas sur inscription.

Contact : Mélina Guesnerie au 02.43.90.98.32 ou 06.20.82.46-28
accueilloirsirsbourgneuf.la.foret@orange.fr

• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> La Passerelle 9 - 12 ans

Qui ?



Pour les enfants âgés de 9 à 12 ans (enfants nés entre 2012 et 2015 en 2024).



Sur inscription auprès de Yann Daoudal par mail.

Quoi ?

Les activités proposées permettent de découvrir tranquillement le fonctionnement du service Jeunesse 11 - 17 ans. (exemple projet Magie...).

Quand ?

Projets proposés sur une partie des vacances scolaires.



- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Où ?

Au Pôle Enfance, salles communales et à l'extérieur de la commune.

Contact :

Yann Daoudal au 06.20.82.46.36

ou accueilleoisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les activités extrascolaires Jeunesse

=> Animation Jeunesse 11 - 17 ans

Qui ? Tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans (avoir 11 ans dans l'année).
(nés entre 2007 et 2013 en 2024).



Inscription auprès de Yann DAOUDAL, par mail.

Quoi ?

- Des sorties, des projets sur moyen ou long terme, des activités manuelles, des séjours, du sport... ;
- Parfois des actions pour financer des projets comme un séjour ski par exemple.

Programme envoyé par Mail et visible sur le site Internet de la commune.

Quand ? Petites et grandes vacances scolaires (juillet).

Les vendredis soirs et/ou samedi matin selon les projets.
Horaires variables en fonction des activités.

Où ? Activités dans les salles communales (salle des sports, salle St Martin...) et à l'extérieur de la commune.

Tarif : Selon l'activité.

Contact : Yann Daoudal, service Jeunesse 11-17 ans
02.43.37.78.17 ou 06.20.82.46.36
animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr



• La médiathèque pour tous

Qui ? Ouvert à tout public de 0 à 99 ans et plus ! Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.



Quoi ? La Médiathèque est un vrai lieu de rencontres, d'échanges, de partage où vous pouvez tout aussi bien lire, jouer, apprendre, débattre... un lieu où l'on se sent bien ! De nombreuses activités vous sont proposées tout au long de l'année.

Vous pouvez emprunter des livres avec l'accès à l'ensemble des ouvrages de l'AGGLO via le réseau LaBib mais aussi des BD, revues, jeux vidéos et sur place jeux de société.

Quand ? La médiathèque est ouverte aux jours et horaires suivants :



- Le premier lundi du mois de 16h à 18h30 ;
- Le mercredi de 14h à 18h30 ;
- Le vendredi de 16h à 18h30 ;
- Le samedi de 10h à 12h.



Où ? Au 2 rue du stade.



L'équipe : Nathalie.

Elle est aidée par une équipe de bénévoles : Michèle, Chantal, Thérèse, Marylène, Maryse, Madeleine, Marie-Christiane, Jacqueline, Florence, Monique et Bernard.

Vous voulez rejoindre le groupe ? N'hésitez pas à vous faire connaître.

Tarif : L'inscription est gratuite et permet l'emprunt de 15 documents pour 28 jours (livres, BD, jeux vidéos...).

Contact : Téléphone : 02.43.37.76.32

Règlement Intérieur

Les modalités d'accès aux services

- Un **dossier individuel de l'enfant** est à récupérer et à remettre complété **en Mairie** avec les pièces jointes obligatoires. Ce dossier est à remplir une seule fois par enfant pour toute sa scolarité.

- Votre enfant a moins de 3 ans ? Un rendez-vous avec le responsable des services ou un élu responsable des affaires scolaires est requis

- Votre enfant fait l'objet d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** ? Il est nécessaire de prendre contact directement avec le responsable du restaurant scolaire. L'administration de médicaments et la prise en compte de régimes alimentaires spécifiques ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI, mis en place par le médecin de l'Education Nationale.

☞ En cas de régime alimentaire spécifique, si l'enfant déjeune au restaurant scolaire ou au restaurant rattaché à l'ALSH, c'est sous l'entière responsabilité du responsable légal. Le personnel de service ne saurait être tenu pour responsable. Si nécessaire, le responsable légal prépare les repas, et les remet le matin sur le lieu du repas, conditionnés dans une boîte hermétique close et clairement identifiée au nom de l'enfant. Ils peuvent être réchauffés dans un four à micro-ondes si nécessaire.

- Votre compte famille est ouvert sur le Portail citoyen dès l'inscription du 1^{er} enfant. Un compte est ouvert pour chaque enfant, une fois son dossier individuel complet.

- Votre enfant a accès aux services périscolaires et extrascolaires, selon les modalités d'inscription décrites dans le livret. En cas de manquement au règlement des pénalités peuvent être appliquées :

Activités	Délai d'inscription via le Portail Citoyen	Demande d'inscription hors délai *	Désistement hors délai*	Absent sans prévenir*	Présent sans prévenir*
Sports périscolaires	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Refusée. Si besoin votre enfant peut être accueilli au pôle enfance. Vous pouvez inscrire votre enfant pour les semaines suivantes	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Cela n'arrive pas votre enfant reste au pôle enfance ou ne participe pas à l'activité
Mercredi après midi -Créneau 1 -Créneau 2 -Péri soir	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Sans pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Croq loisirs -Péri matin -Matin -Midi -Après-midi -Péri soir	Jeudi soir minuit, 10 jours avant le démarrage des vacances	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Sans pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Restaurant scolaire	La veille 13h pour le lendemain	Acceptée Repas facturé au prix normal + pénalité de 4€	Repas réservé = repas facturé	Repas réservé = repas facturé	Repas facturé au prix normal + pénalité de 4€

*En dehors de circonstances exceptionnelles

- Votre fréquentation peut être régulière ou occasionnelle

Le fonctionnement des services

L'équipe d'animation est en charge de la surveillance des enfants, de l'encadrement des enfants dans les temps d'activité ou de service, du pointage des enfants sur les différents temps et de veiller au respect des différentes règles de fonctionnement et de vie.

L'ensemble des modalités d'accès aux services est présenté dans ce livret (horaires, conditions d'accès ...).

Par ailleurs le « guide de bonne conduite et règles de vie des services périscolaires » vous est remis en début d'année scolaire. L'attestation de lecture, signée est à retourner en mairie.

Ces documents sont présentés en Conseil Municipal à chaque début d'année scolaire. Les modifications de règlement intérieur font l'objet d'une délibération.

En cas de non-respect des règles de vie et de fonctionnement par l'enfant ou les responsables légaux, selon la fréquence et l'importance des manquements, vous pourrez faire l'objet d'un rappel à la règle de la part du responsable du service, d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive des services, après entrevue avec le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Enfance ou de la Jeunesse.

La facturation

- Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal;
- Pour bénéficier des tarifs différenciés, vous fournirez vos avis d'imposition et quotient familial ;
- Les factures sont envoyées en fin de mois ;
- Le règlement est à effectuer à la trésorerie de Laval ;
- Vous pouvez payer par chèque, espèces, bons CAF/MSA, prélèvement automatique, virement via le site internet «<https://www.payfip.gouv.fr> ».

Les responsabilités et Assurance

- Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur du local lorsque vous les confiez à l'animateur ;
- Les enfants ne peuvent quitter seuls un service sans l'autorisation d'un responsable légal ;
- Toute personne, autre que les responsables légaux, venant chercher votre enfant, doit avoir été signifiée sur la fiche d'inscription via le Portail Citoyen ;
- La Mairie assure les conséquences des dommages que ses agents pourraient causer par inadvertance aux enfants. Les parents doivent assurer leurs enfants pour les dommages qu'ils pourraient causer aux tiers ;
- La famille met à jour les informations du dossier individuel de l'enfant sur le Portail Citoyen et tient informée la Mairie de tout changement important.

En cas de difficulté ou de situation particulière, les familles informent la Mairie. Responsables des services et élus se tiennent disponibles pour vous rencontrer si besoin.

Infos pratiques

* Qui contacter ? Petit rappel

- ⇒ Élodie Gaudin : 06.20.82.39.56 Accueil 3 - 11 ans (péri)
- ⇒ Mélina Guesnerie : 06.20.82.46.28 Croq'Loisirs
- ⇒ Yann Daoudal : 06.20.82.46.36 Passerelle, Jeunesse, Sports
- ⇒ Audrey Rouillon : 02.43.37.12.00 Restaurant scolaire
- ⇒ Mairie : 02.43.37.71.08



* En savoir plus ?

⇒ Sur le site internet

www.lebourgneuf-laforet.fr

- Projet éducatif de Territoire,
- Menus du restaurant scolaire,
- Photos,
- Pas à pas inscriptions Portail Citoyen,



⇒ sur la page facebook de la Commune : [@lebourgneuf-laforet](https://www.facebook.com/lebourgneuf-laforet)

